

Udapei 94

Revue de l'Union départementale du Val de Marne des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.



n° 82 juin 2016



ASSOCIATIONS 03

- L'ETAI à l'honneur



DOSSIER 07

- Point sur la scolarisation : les évolutions en cours



REPORTAGE 11

- Colloque autisme du 2 avril 2016 à Créteil



Chers adhérents et chers amis,



Madame DESAULLE a présenté récemment les propositions de la mission qu'elle a conduite à la demande de nos autorités politiques « **une réponse accompagnée pour tous** » suite au rapport zéro sans solution :

Les principes de base sont les suivants :

- Co-construction des politiques entre les différents responsables de ces politiques
- Coopération entre les acteurs basée sur une interrogation de ses propres pratiques avant d'interroger celle des autres
- Et enfin coordination de tous les acteurs avec et autour de la personne pour lui trouver la bonne solution.

Pour cela il faudrait passer d'une logique de place d'accueil à une logique de réponse (en construisant cette réponse, notamment pour les situations complexes, en mixant des dispositifs, ou au travers de processus dérogoatoires, ou encore au travers de solutions nouvelles....).

Aujourd'hui 23 départements, dont la Seine et Marne, sont pionniers pour mettre en œuvre cette nouvelle façon de travailler ensemble. Cela représente des changements considérables qui ne se mettront pas en place immédiatement.

Le Val de Marne rentrera dans le dispositif au 1^{er} janvier 2018.

En tant qu'Associations Parentales Gestionnaires nous nous devons bien sûr d'adhérer à ces principes de bon sens et nous devons aussi questionner nos propres pratiques et nos relations avec les autres partenaires.

Mais en même temps restons lucides et n'hésitons pas à nous répéter !!

« Il y a un manque considérable de places pour les personnes avançant en âge, pour les enfants dans les IME, pour les adultes ne pouvant pas travailler en ESAT ou encore pour l'accompagnement des personnes autistes... »

Les nouvelles façons de travailler sur l'orientation et sur la construction de solutions sont certainement bonnes, mais ne pourront en aucun cas suppléer au manque criant de places que les pouvoirs publics essaient de masquer.

L'équipe de rédaction vous souhaite un bel été.

Jean-Pierre BOBILLOT
Président

Éditorial et sommaire

p. 2

Vie des associations et des établissements

p. 3 à 6

- L'ETAI à l'honneur... et ouvre un nouveau foyer !
- Accueillir les familles au sein d'un FAM
- Atelier citoyen « mes idées aussi »
- Le 3^{ème} forum du handicap à Saint Maur
- Un travail d'équipe, une belle réussite pour les vacances !

Point sur la scolarisation : les évolutions en cours

p. 7 à 10

- Introduction
- Les nouveaux textes
- Vers l'école inclusive : la place de la MDPH
- Une approche moderne de la scolarisation à l'IME Bernadette COURSOL
- Les évolutions en cours dans les IME à Apogei 94

Reportage

p.11 à 12

- Les CLIC dans le Val de Marne
- Colloque autisme du 2 avril 2016 à Créteil

Fiche pratique

p. 13

- Schéma d'orientation pour un enfant en situation de handicap

Actualités et agenda

p. 14 et 15

L'ETAI à l'honneur... et ouvre un nouveau Foyer !



Oui, c'est bien le Palais de l'Élysée, mais il s'agissait d'une invitation que nous avons eu l'honneur de recevoir, à la suite d'une demande de nos résidents. Journée inoubliable pour tous et en remerciement, un tableau a été remis au Président François Hollande.



Mais c'est à Ivry que Le Président Christian Favier, la Vice-Présidente Brigitte Jeanvoine et le Maire Philippe Bouyssou ont inauguré notre nouveau Foyer.

Sa responsable Nicole Leni, avec les résidents nous ont fait visiter les 25 studios aménagés, leurs annexes, dont une grande salle commune s'ouvrant sur un jardin de 1 000 m².

Ces logements, inclus dans un immeuble collectif en plein centre-ville d'Ivry sont le témoignage d'une mixité réussie de populations.

La preuve en est que, quelques semaines plus tard, nos voisins de la résidence ont été invités à une fête dans nos locaux. Une quarantaine d'entre eux sont venus nous rendre visite, admirer nos installations et remercier nos

résidents du cocktail de bienvenue qu'ils avaient préparé à leur intention.

Tous se réjouissaient de cette réalisation et, comme les représentants de la Ville d'Ivry, ils nous encourageaient à persévérer. L'un d'entre eux offrait même ses services pour d'éventuels dépannages urgents et la Ville envisageait d'autres collaborations

Grâce à ce nouveau Foyer, 25 de nos résidents ont pu accéder à la vie plus autonome à laquelle ils aspiraient.

Si l'Association ETAI, l'an dernier, a été privée d'un FAM de 42 places, sa volonté de créer des établissements demeure intacte. Après ce Foyer d'Ivry, c'est un nouveau FAM de 40 places qui doit se réaliser l'an prochain. L'accueil, l'insertion et le bien-être de nos usagers nous en fait un devoir constant, quel que soient les difficultés pour y parvenir.

La Direction et le Conseil d'Administration de l'Association E.T.A.I.



Accueillir les familles au sein d'un FAM

ADPED 94



Aussi, à l'ADPED 94, nous considérons comme normale et souhaitable la visite des familles.

A la résidence Marcel HUET, l'accueil des familles se fait l'après-midi en semaine et de 11h à 18h le week-end, le matin étant réservé aux soins. Il est simplement demandé aux familles de prévenir à l'avance pour que l'établissement s'organise.

Il s'agit de faciliter leur accueil, par exemple en modifiant le planning des activités du résident si nécessaire, car ces temps de rencontre avec sa famille sont toujours des moments de joie pour eux.

La qualité de l'accueil permet de rencontrer plus souvent les proches du résident, améliorant la connaissance des résidents, de leurs attentes et de leurs besoins.

Afin de ne pas obliger les familles à rester dans une même pièce tout le temps de la visite, nous laissons l'accès à plusieurs espaces :

- > Une salle parent («comme à la maison») a été aménagée, mais les familles peuvent aussi se rendre dans les unités de vie l'après-midi, pour visiter la chambre du résident (si le résident le souhaite),
- > Le jardin d'hiver, à l'extérieur du bâtiment, laisse plus d'espace aux familles, tout en ne perturbant pas les autres résidents dans l'unité de vie,
- > Et si le beau temps le permet, un espace jardin, spécialement attribué aux familles, est disponible.

Selon les institutions, l'accueil des proches des résidents se fait différemment et reste un point primordial de la démarche qualité.

On peut concevoir plusieurs façons d'accueillir les familles, aussi, selon les établissements et les publics accueillis, la règle se situera entre deux tendances : un établissement ouvert, sans contraintes importantes et un établissement interdisant l'accès des familles aux unités de vie.

Des limites s'imposent naturellement aux établissements, telles les obligations de sécurité, mais aussi consécutives aux pathologies des résidents, aux temps des activités et des soins, et peut-être à l'histoire de l'institution.

Quelle que soit l'institution, l'accueil des familles est souvent propice à une réflexion et aux échanges avec l'établissement.

Un foyer d'accueil médicalisé est un lieu de résidence de longue durée, les résidents y sont comme chez eux.

Faciliter les visites des proches permet au service rendu aux résidents de gagner en qualité.

Il y a bien sûr des contraintes (ressenties comme telles mais généralement mineures), liées à ces visites, surtout pour les encadrants présents, du fait que les familles questionnent en direct la prise en charge des résidents, en s'appuyant sur leurs observations.

Le conseil de la vie sociale (CVS) est souvent un lieu de discussion au sujet des relations familles/établissement. De la réflexion de tous, naît alors des pistes d'améliorations, issues des observations des familles, des savoir-faire des professionnels et des possibilités de l'établissement.

Ce travail de communication et d'écoute des attentes de l'autre est bénéfique à l'institution... Et avant tout, aux résidents.

Gilles Le Duigou

Atelier citoyen « mes idées aussi »

Mme JEANVOINE, Vice-Présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne, chargée des solidarités en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, a présidé le 31 mars 2016 la réunion de présentation des actions du Département pour améliorer la vie des personnes handicapées mentales.

Cela fait suite aux demandes et aux avis donnés lors des ateliers citoyens et sur la plateforme de débat numérique « Mes idées aussi » par des personnes handicapées mentales de trois établissements (ETAI, AFASER, Institut du Val Mandé) et de l'association d'autoreprésentation « Nous Aussi ».

Toutes les améliorations apportées ou en cours figuraient dans les dossiers remis aux participants.

Mais les présentations faites en séance ont insisté sur l'autonomie, les déplacements dans la ville avec :

- le dispositif d'accompagnement en groupe pour utiliser les transports mis en place par le Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap (CEREMH) : par groupe d'une dizaine de personnes pouvant être proposé par les établissements médico-sociaux

- le dispositif **WIMOOV** d'accompagnement individuel sur la base de 13 h par personne et sur le ou les parcours choisi (s) par l'intéressé

- toutes les actions conduites par la **RATP** pour faciliter les transports des personnes handicapées mentales ou sensorielles au travers de diverses améliorations (clairement reconnues par les participants) ou par des formations de ses agents.

D'autres présentations ont permis de faire le point sur **l'accessibilité des bâtiments**, sur **l'amélioration des espaces verts** et **l'accueil culturel** des personnes handicapées mentales au musée MAC/VAL (entrée et guide gratuit).

Mme JEANVOINE a conclu la réunion en précisant que les avis citoyens des personnes handicapées devaient continuer bien sûr, sous d'autres formes, mais avec le même esprit d'une cité accessible à tous.

Jean-Pierre Bobillot



La 3^{ème} édition du forum du handicap organisé par la ville de Saint Maur des Fossés s'est tenue les 27 et 28 mai dernier. C'est avec un grand plaisir que l'APEI section Saint Maur a participé à cet évènement qui ne s'était pas reproduit depuis 2012.

Une trentaine d'associations issues du monde du Handicap ont pu ainsi se retrouver pendant 2 jours en un lieu unique pour accueillir, aider, renseigner les nombreuses familles qui se sont présentées.

Nous avons pu également profiter de ce moment pour échanger entre associations.

Nous en avons aussi profité pour présenter notre proposition d'ateliers d'Art Thérapie avec le CREAT (qui était présent également) dont nous vous parlions dans la revue de décembre 2015.



Vous pouvez encore nous contacter si vous souhaitez participer à la prochaine réunion de présentation de ces ateliers à l'APEI section de Saint Maur, en appelant Sophie Laureaux au 06.12.53.43.44

Le CCAS de la ville de Saint Maur nous a annoncé qu'il devrait y avoir une nouvelle édition du guide « Vivre ensemble son handicap à Saint Maur », auquel notre association avait grandement participé lors de sa rédaction pour la 1^{ère} édition. Nous avons bien évidemment fait part de notre grande motivation à participer à l'édition suivante.

Nous espérons vous retrouver tous très rapidement pour une nouvelle édition de ce forum.

Sophie LAUREAUX
Section St Maur et bords de Marne

Un travail d'équipe, une belle réussite pour les vacances ! APOGEI 94

Grâce à la mobilisation des équipes des foyers de St Maur et l'Esat de Polangis, une cinquantaine de travailleurs handicapés vont bénéficier d'une aide financière pour leurs vacances. Un beau coup de pouce pour cet été.

Un chèque pour partir en vacances, tout le monde en rêve ! Grâce aux savoirs faire et au dynamisme des équipes des foyers de St Maur et de l'Esat de Polangis, c'est chose faite pour cinquante travailleurs handicapés. Pour bénéficier de ces aides financières, les équipes ont mobilisé deux dispositifs. Celui de droit commun proposé par l'Unapei, et celui du CCAH, plus original, reposant sur un effort d'épargne préalable et un abondement de l'ESAT.

Un travail en réseau

28 dossiers de demande d'aide ont été acceptés via le dispositif Unapei/ANCV grâce à l'excellent travail réalisé au sein des foyers.

Le travail en réseau a également bien fonctionné. L'Unapei a ainsi organisé la remontée des dossiers auprès des commissions d'examen et l'ESAT de Polangis, ayant acquis une solide expérience dans le montage des dossiers, a apporté son soutien et son savoir-faire.

L'assistante sociale s'est employée, quant à elle, à faire les demandes de subvention complémentaires auprès

des CCAS et de la MDPH (PCH), même si les réponses sont plus difficiles à obtenir et pas toujours positives.

Une part d'épargne

Le dispositif du CCAH est fondé à la base sur une phase d'épargne préalable du travailleur (120 €, soit 10 € par mois) et sur un abondement de 30 € de l'ESAT.

Au-delà de l'intérêt éducatif évident, le dispositif permet d'obtenir un niveau d'aide beaucoup plus conséquent de l'ordre de 500 € par bénéficiaire. Une vingtaine de travailleurs ont pu en bénéficier.

Pour les travailleurs hébergés au foyer de St Maur, le recueil des pièces nécessaires a été coordonné par l'équipe du foyer, la saisie du dossier étant faite par l'ESAT. Pour les autres, c'est bien sûr l'ESAT qui s'en est occupé.

Encore un grand bravo à tous pour le résultat et la qualité du travail en réseau !

Toutes nos félicitations pour ce succès

- à MM Jean-Yves PICHON et Laurent BEAUBRAS, directeurs
- à Mme Aymone GUERRIN de l'ESAT
- à Mmes Laetitia MARIE-LETONDEUR, Lina LOIN, Marie-Ange TELCHID, Marika SERVAIN, Cassandra BOLAY et à toutes les éducatrices des foyers



POINT SUR LA SCOLARISATION : LES ÉVOLUTIONS EN COURS

Depuis 2006, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a plus que doublé avec plus de 260 000 à la rentrée 2015.

L'objectif est d'aller vers une école toujours plus inclusive sachant s'adapter aux besoins spécifiques. Les différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés de scolarisation et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves sont autant de mesures participant à l'école inclusive.

Le but de ce dossier est de faire le point sur la situation à ce jour et de présenter les évolutions en cours.

LES NOUVEAUX TEXTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

L'accompagnement des élèves par les AVS-AESH

Depuis la rentrée scolaire 2014, les Auxiliaires de la Vie Scolaire peuvent être recrutés sur des contrats de droit public et deviennent alors des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Leur contrat est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans. Au terme de six années continues d'engagement, les AESH peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Un décret paru fin 2014 précise les formes d'aides humaines que ces professionnels sont susceptibles d'assurer. Outre l'aide individuelle, les AESH peuvent aussi apporter une aide mutualisée et collective, destinée à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue par exemple en soutien d'élèves scolarisés dans une ULIS.

Le projet personnalisé de scolarisation

Dès l'âge de 2 ans, si leur famille en fait la demande, les enfants en situation de handicap peuvent être scolarisés à l'école maternelle.

La scolarisation peut être individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social.

Pour répondre aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap, un projet personnalisé de scolarisation (PPS) organise la scolarité de l'élève, assorti des mesures d'accompagnement décidées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Deux arrêtés en date du 6 février 2015 :

- le premier a formalisé et uniformisé sur tout le territoire le modèle du Projet Personnel de scolarisation (voir lien)
- le second a défini le document GEVASCO de recueil des besoins (première demande ou réexamen)

Extension du dispositif des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

Le dispositif déjà existant dans le secondaire est étendu par voie de circulaire au primaire, les ULIS viennent remplacer les anciennes classes CLIS marquant ainsi la volonté d'aller vers l'école inclusive.

Cette circulaire rappelle enfin toute la place de la famille, qui est membre de l'équipe de suivi de la scolarisation, et la complémentarité avec l'offre médico-sociale.

Les activités périscolaires

Les communes et intercommunalités qui organisent des activités périscolaires peuvent bénéficier de 50 € par élève handicapé (90 € pour les communes en difficultés).



VERS L'ÉCOLE INCLUSIVE : LA PLACE DE LA MDPH

Nous remercions vivement Mme Colette PATZIERKOVSKY, chef du service évaluations, et Mme Christine RIEB, responsable du pôle scolarisation et orientation de l'enfant, pour tous les renseignements et les explications qui ont permis la rédaction de cet article.

La scolarisation des enfants handicapés s'est beaucoup développée depuis la Loi de 2005, complétée par la Loi de 2013 donnant de nouvelles orientations vers l'école inclusive.

Cette évolution répond dans son principe aux souhaits des jeunes parents et rejoint les aspirations plus larges d'une société totalement inclusive.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est, naturellement avec l'Éducation Nationale, au cœur de ces transformations.

En effet c'est elle qui décide, au travers de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), de l'orientation et des accompagnements nécessaires à chaque enfant ou adolescent :

- > sur la base de l'évaluation individuelle réalisée par son équipe pluridisciplinaire
- > en fonction des différents documents ; GEVASco, renseignements scolaires, travaux de l'élève, compte rendu du psychologue... permettant l'évaluation de l'élève après l'avis des parents
- > Le partenariat avec l'Éducation Nationale est bien sûr essentiel pour tout ce qui concerne la scolarisation de l'élève.

Le GEVASco est transmis ensuite à la MDPH et sert à l'élaboration du Projet Personnel de Scolarisation dans lequel figure l'orientation scolaire avec les accompagnements souhaitables en fonction des souhaits et des possibilités de l'enfant :

Un document fil rouge : le GEVASco

Le GEVASco sert de support à l'évaluation et aux propositions d'orientation de chaque élève. C'est un document qui rassemble les informations utiles pour chaque élève ; son parcours scolaire, les conditions actuelles de sa scolarité, son niveau dans les acquisitions de base, son emploi du temps, l'observation détaillée de ses activités d'apprentissage ou sociales au sein de l'école avec indication des obstacles rencontrés ou des points d'appui pour progresser.

- > dans une classe ordinaire, avec ou sans AVS
- > dans une Unité Localisées pour l'Intégration Scolaire (ULIS) de l'école ou du collège, avec ou sans SESSAD
- > dans une Unité d'Enseignement animée par des professeurs des écoles de l'Éducation Nationale au sein d'un Institut Médico Educatif

À cet égard, il faut rappeler que les capacités de l'enfant ne sont pas scolairement figées et qu'elles peuvent évoluer d'une année sur l'autre à l'école ou dans un IME.

Il est donc indispensable que les professionnels soient, avec les parents, à l'écoute de ses possibilités comme de ses difficultés pour adapter les réponses.

Ainsi, un dispositif de temps partagé (entre école et IME) peut apporter les souplesses nécessaires et s'adapter aux réels besoins de l'enfant, les deux lieux étant alors complémentaires.

UNE APPROCHE MODERNE DE LA SCOLARISATION À L'IME

BERNADETTE COURSOL

Nous remercions chaleureusement M LAPIE pour le temps qu'il nous a consacré pour cette interview et pour son engagement au service des enfants et adolescents qu'il accompagne.

Fondamentalement, rien n'est définitivement inscrit en termes de scolarisation, quand un enfant ou un adolescent arrive dans l'EMP ou l'EMPRO quel que soit son parcours antérieur.

Les équipes de l'IME, les enseignants des ULIS et les enseignants référents de la MDPH se coordonnent et s'efforcent de préserver pour l'enfant la possibilité d'un véritable projet individualisé, qui va articuler selon les moments de son évolution, des moments d'accueil et de prise en charge à l'IME et des temps de scolarisation dans les ULIS d'école ou de collège des écoles ordinaires.

L'objectif est d'éviter « l'effet filière » et que l'IME devienne un ghetto coupé des lieux ordinaires de scolarisation que sont les écoles et les collèges.

C'est le discours qui est d'ailleurs tenu aux parents lorsqu'ils se renseignent sur l'établissement, puis lors de l'élaboration du projet d'accompagnement et de ses mises à jour périodiques. Il faut conjuguer les solutions que peuvent apporter les méthodes éducatives et paramédicales (orthophonie, psychomoteur...) avec celles de la scolarisation en interne de l'établissement ou dans le cadre de l'école ordinaire.

Le constat suivant illustre ce principe et sa mise en pratique :

L'EMP et l'EMPRO disposent chacun d'un professeur des écoles spécialisé et l'unité polyhandicap a un demi-poste. Chaque enseignant travaille au sein et en lien avec l'équipe éducative du service auquel sa classe est rattachée.

7 enfants sur 17 de l'EMP vont à l'école sur des demi-journées ou sur des journées entières selon l'évolution de leurs capacités. Ces enfants ont tous un projet de scolarisation qui s'articule avec le projet d'accompagnement personnalisé mis en place à l'IME.

Les enfants à plein temps sont scolarisés au sein de l'Unité d'Enseignement de l'IME.

À l'EMPRO ce qui a été mis en place à l'EMP se poursuit jusqu'à 16 ans. Aux adolescents scolarisés à temps plein en ULIS collège il est proposé à 14 ans, selon le niveau scolaire qu'ils ont atteint, la mise en place de champs professionnels, en EMPPro ou en SEGPA. Ceux qui font leurs champs professionnels en EMPPro (2 jours par semaine) intégreront l'EMPPro à temps plein au terme de leur scolarité en ULIS collège, les autres poursuivront leur scolarité en ULIS de LEF.

Une convention de partenariat a été passée depuis septembre 2000 avec les ULIS de 2 collèges situés à proximité de l'IME.

- les enfants et adolescents accompagnés par un SESSAD sont bien sûr scolarisés à temps plein dans une classe ordinaire, dans une CLIS ou dans une ULIS.

A l'issue de l'EMPRO, les enfants peuvent être orientés selon leurs capacités et leur souhait du moment vers un ESAT avec la reconnaissance de travailleur handicapé (après des stages préparatoires). S'ils ne peuvent pas intégrer un ESAT ils peuvent bénéficier pendant 5 ans d'un accompagnement dans un service préparant à la vie professionnelle.

Pour certains, la solution peut aussi être une orientation en service d'accueil en externat ou en internat.

Les établissements et services de l'IME Bernadette Coursol

- Externat Médico-Pédagogique 6/14 ans
17 places
- Externat Médico-Professionnel 14/20 ans
17 places
- Unité spécialisée pour enfants et adolescents handicapés
16 places
- SESSAD de Montreuil 12/20 ans
20 places
- SESSAD de Vincennes 3/12 ans
20 places

Un nouveau projet dans un partenariat innovant

L'école Louise Michel de Montreuil va mettre en place à la rentrée une classe ULIS pour des enfants autistes (4 en maternelle et 4 en primaire) avec un enseignant spécialisé et un AVSco pour accompagner les enfants qui suivront des enseignements dans des classes ordinaires.

Dans ce cadre, le SESSAD sera service partenaire et les projets individuels de prise en charge seront élaborés avec l'enseignant, en concertation avec les familles.

Le rôle du SESSAD sera d'accompagner les enfants sur le plan médico-éducatif (orthophonie, psychomotricité, groupes de langage et groupes thérapeutiques) ces prises en charge seront réalisées selon les cas au sein de l'école ou dans les locaux du SESSAD. Le rôle du SESSAD sera aussi de faire le lien avec les familles, par des accompagnements sur les temps extra-scolaires et pour qu'une continuité soit mise en place entre l'école et la famille du point de vue des outils pédagogiques et de communication utilisés dans la classe (MACATON, ABA ...).

LES ÉVOLUTIONS EN COURS DANS LES IME À APOGEI 94

Nous remercions vivement M Xavier Richard, Directeur du pôle IME d'Apogei 94, pour le temps qu'il nous a consacré et pour la qualité de ses réponses pour nous éclairer sur l'évolution en cours de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés.

Les établissements du pôle IME de l'Association Apogei 94

- IME la Nichée (28 places en IMP, 44 places en IMPRO, 18 places pour polyhandicapés)
- IME des Bords de Marne (26 places en IMP, 36 places en IMPRO dont 12 places pour adolescents autistes)
- IME des Joncs Marins (30 places en IMP dont 10 places pour enfants autistes, 35 places en IMPRO)
- IMPro Institut Seguin (35 places)
- EEP du Petit Château (15 places pour enfants polyhandicapés)

11 ans déjà depuis la Loi de 2005 et le droit à l'école pour tous !

Depuis cette date beaucoup d'évolutions ont eu lieu, notamment avec l'augmentation des accompagnements AVS, la création de classes spécialisées CLIS, UPI... et le développement des temps partagés entre les IME et les structures de l'Education Nationale.

Où en sommes-nous pour les enfants fréquentant les établissements médico-sociaux ?

La scolarisation a là aussi fait sa place avec la création des Unités d'Enseignement et l'augmentation du nombre de professeurs des écoles détachés de l'Education Nationale. Cela a permis des avancées majeures pour la mise en place des acquis scolaires de base chez les enfants qui en ont la possibilité.

Chaque Unité d'Enseignement des Établissements d'Apogei 94 comporte deux professeurs et chaque enfant scolarisé bénéficie maintenant d'un programme pédagogique adapté à ses besoins.

Tout ceci n'est pas encore du domaine de l'inclusion scolaire, mais le temps partagé avec les dispositifs de droit commun (l'enfant accueilli dans un IME bénéficie aussi d'un temps dans une classe en fonction de ses besoins et de ses capacités) est une avancée importante vers l'inclusion.



IME Bernadette Coursol

Cette formule doit se développer davantage pour que chaque enfant puisse trouver les solutions diversifiées qui lui conviennent le mieux.

Avantage supplémentaire : Un Projet Personnel de Scolarisation est alors établi par l'équipe éducative de l'école avec l'accord des parents et la participation de son référent éducatif de l'IME. Ce projet est lui-même partie intégrante de son Projet Personnel permettant de regrouper l'ensemble des besoins de l'enfant et les réponses pédagogiques, de soins et éducatives à apporter.

Tout cela nécessite des partenariats et le partage de références communes avec la nécessité de travailler en lien étroit avec les enseignants référents.

A cet égard, on peut saluer le dispositif de formation qui rassemblera des professionnels de l'Education Nationale, de la MDPH, et du secteur médico-social afin de développer une culture commune et de rechercher des collaborations pour mettre en œuvre les parcours de scolarisation personnalisés. Espérons que ces formations vont commencer à se déployer dans le Val de Marne d'ici la fin 2016 ou dès 2017.

Autre avancée attendue, celle des Unités d'Enseignement externalisées (dans l'école) qui ont commencé à se déployer dans certains départements et pour lesquelles un cahier des charges liant l'école et le médico-social est en cours d'élaboration au vu du retour des premières expériences.

L'ensemble des dispositifs mis en place : classe ordinaire avec AVS, ULIS, SESSAD, unités d'Enseignement, temps partagé, Unités d'Enseignement externalisées permettra d'aller réellement vers la prise en compte des besoins réels de l'enfant. Cela nécessite de décloisonner les institutions et de diversifier les réponses pour proposer des parcours de scolarisation où la complémentarité de l'offre de service sera optimisée.

Dans cette perspective, les établissements médico-sociaux devront également repenser leurs actions en faveur des inclusions scolaires, comme dans tous les domaines de l'accompagnement.

LES CLIC DANS LE VAL-DE-MARNE



Nous remercions Mme SGAMBATO, responsable de coordination du CLIC 4 à Créteil pour l'entretien qu'elle nous a accordé et les informations que nous avons pu recueillir.

Le Centre Local d'Information et de Coordination gériatrique (CLIC) est un service gratuit proposé aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'à leur famille et à leur entourage. Au nombre de six dans le Val-de-Marne et bientôt sept, ils favorisent la coordination avec les professionnels.

Lieu d'information et d'échanges, les CLIC travaillent à la coordination des actions médico-sociales pour :

- > faciliter l'accès aux droits et aux services appropriés
- > accompagner les projets de vie des personnes
- > promouvoir des actions de soutien destinées aux familles et aux proches
- > favoriser l'articulation des interventions sanitaires et médico-sociales.

Ils rassemblent en un lieu unique toutes les informations qui peuvent être apportées aux personnes âgées et à leur entourage. Ils facilitent l'accès aux dispositifs existants, aux droits, aux aides, aux soins et mettent en relation les différents professionnels concernés.

Sur rendez-vous, accueil au CLIC ou visite à domicile.

Les CLIC du Val-de-Marne sont animés et financés par le Conseil départemental et chaque CLIC a un porteur de projet. L'établissement public, ABCD 94 Abbaye Bords de Marne Cité Verte Domicile & Services est ainsi le porteur de projet du CLIC 4. Aussi, compte tenu de la richesse des prestations proposées par les CLIC, n'hésitez pas de vous rapprocher d'un CLIC qui est près de votre domicile

Des Réseaux de Santé performants

Plusieurs Réseaux de Santé existent dans le département et en particulier deux Réseaux de Santé tri-thématique Oncologie - Gériatrie - Soins palliatifs PARTAGE 94 et Onco 94 Ouest. Ces deux réseaux accompagnent dans leur parcours de santé les personnes âgées de 75 ans et plus se trouvant en perte d'autonomie ou de plus de 60 ans présentant des maladies chroniques invalidantes, ainsi que les adultes atteints de cancer et/ou en phase palliative. Ils coopèrent avec l'ensemble des acteurs pour construire des réponses partagées, et coordonnent les interventions des professionnels sur les plans sanitaire, social, psychologique et diététique. L'équipe de coordination est composée de médecins, infirmières, psychologues, ergothérapeutes qui peuvent évaluer au domicile les besoins médicaux, sociaux, psychologiques et environnementaux.

CLIC 1

Fontenay-sous-Bois - 45 av. de la Dame-Blanche
01.49.74.71.64
Fontenay-sous-Bois, Saint-Mandé et Vincennes.

CLIC 2

Bry-sur-Marne - 2 rue du Décembre 1870
01.49.83.18.95
Bry sur Marne, Champigny sur Marne, Nogent sur Marne, Le Perreux sur Marne, Le Plessis-Trévisé, La Queue en Brie, Villiers sur Marne.

CLIC 3

Limeil-Brévannes - 48 avenue Henri-Barbusse
0.800.589.365
Boissy-St-Léger, Chennevières-sur Marne, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en Brie, Noisau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-Saint-Georges.

CLIC 4

Créteil - 28 avenue de Verdun
01.42.07.08.71
Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Joinville-le-Pont, Saint Maur-des Fossés.

CLIC 5

Ouverture prochaine
01.43.99.75. 76 - 01.43.99.75.18
Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maurice

CLIC 6

Chevilly-Larue - 4 place Nelson Mandela
01.48.53.79.09
Abлон-sur-Seine, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Orly, Rungis, Thiais et Villeneuve-le-Roi.

CLIC 7

Vitry-sur-Seine - 132-136 rue Julian Grimau
01.43.91.31.27
Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Hajj-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Vitry-sur-Seine.

Les Réseaux de Santé Oncologie – Gériatrie – Soins palliatifs

PARTAGE 94
Créteil
Maison des Réseaux
Bâtiment K
40 avenue de Verdun
01.45.17.57.83

ONCO 94 Ouest
Chevilly-Larue
24 rue Albert Thuret
01.46.63.00.33

COLLOQUE AUTISME DU 2 AVRIL 2016 À CRÉTEIL



Josef Chovanec, philosophe, écrivain, militant...et autiste !

« Journée d'échanges et de partage d'expériences, de sensibilisation à l'autisme »

A l'occasion de la 9^{ème} journée mondiale de l'autisme, Apogei 94 a organisé un colloque départemental à la faculté de médecine de Créteil, qui a fait salle comble avec plus de 300 personnes.

Nous comptons environ une cinquantaine de familles (venues parfois de très loin) des professionnels du médico-social, du sanitaire (personnel titulaire, mais aussi beaucoup d'élèves orthophonistes, infirmières) des personnels de l'éducation nationale, des crèches, du milieu médical (pédiatres, psychiatres, médecins généralistes...).

Monsieur Jean-François CHOSSY, membre honoraire du parlement, à l'initiative d'une loi datant de 1996, dite « loi Chossy » qui plaça enfin l'autisme dans le champ du handicap, en fut le président d'honneur.

De nombreuses institutions et notamment le Conseil Départemental du Val de Marne, par la présence de madame JEANVOINE, la ville de Créteil, par la présence de monsieur CATHALA, la Délégation Départementale de l'ARS Ile de France, par la présence de monsieur VECHARD, ont répondu à notre invitation.

Une grande réussite et une grande mobilisation autour des troubles du spectre autisme !

Les spécificités développementales et comportementales de l'autisme nécessitent une implication de la famille dans le quotidien pour qu'elle puisse préserver une qualité de vie familiale, sociale et professionnelle : elles ont été à l'honneur ce 2 avril 2016 et la matinée leur fut donc consacrée :

- > 2 témoignages de parents qui furent conformes à tout ce qui se dit, se lit, se filme, c'est-à-dire la description d'un parcours long et très souvent douloureux
- > Présentation des ateliers des « frères et des sœurs de personnes avec autisme » par son initiatrice (Mme VIERRA)
- > Témoignage de Lydie BONNAIRE, sœur de Sandrine : des mots simples pour décrire une vie familiale solidaire, les interrogations pour l'avenir
- > Josef CHOVANEC, porteur du syndrome d'Asperger, philosophe, écrivain et militant pour la dignité des personnes autistes, brillamment comme à son habitude, avec des exemples simples, concrets et très réalistes...

L'après-midi fut en grande partie consacrée aux recommandations de bonnes pratiques (2012) professionnelles sur l'autisme élaborées par la HAS (Haute Autorité de Santé et ANESM) et qui doivent être appliquées dans tous les établissements et services qui accueillent du public TSA :

- > Le repérage des troubles du développement à risque autistique du très jeune enfant fut brillamment expliqué et illustré par le Mme JEUNE pédiatre en CMPS).
- > Deux des préconisations des recommandations de bonnes pratiques (les évaluations fonctionnelles et la communication) furent expliquées et illustrées clairement par des psychologues et psychomotriciennes.

Puis mesdames CHERRUAULT de la société AUTICIEL et REGNAULT de LERANENJOY présentèrent toutes deux des modèles de tablettes numériques mises au point pour permettre à toutes les personnes TSA de communiquer : bravo !

Cette journée se termina par une table ronde qui fut animée par Monsieur BOUQUET, directeur du CRAIF au titre évocateur : « *Attentes et perspectives de l'accompagnement des personnes avec autisme dans le Val de Marne* ».

Les troubles du spectre autisme (TSA) ont eu droit à leur troisième plan national ...des plans « Marshall » au secours d'une population si longtemps oubliée (au moins 600 000 , ratio de naissance 1 / 150 si ce n'est plus !), ...un vaste défi national : y aura-t-il un quatrième plan autisme ?

Un grand merci à tous les partenaires ainsi qu'à l'équipe de choc des bénévoles qui ont été d'une grande efficacité.

Hélène RIPOLLI

Pour information

Des photos prises lors du colloque et un film ont été réalisés, ce dernier pourra être envoyé par message électronique aux personnes qui le demandent : siegeapogei94@apogei94.net

SCHÉMA D'ORIENTATION POUR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Pôle scolarisation évaluation MDPH

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

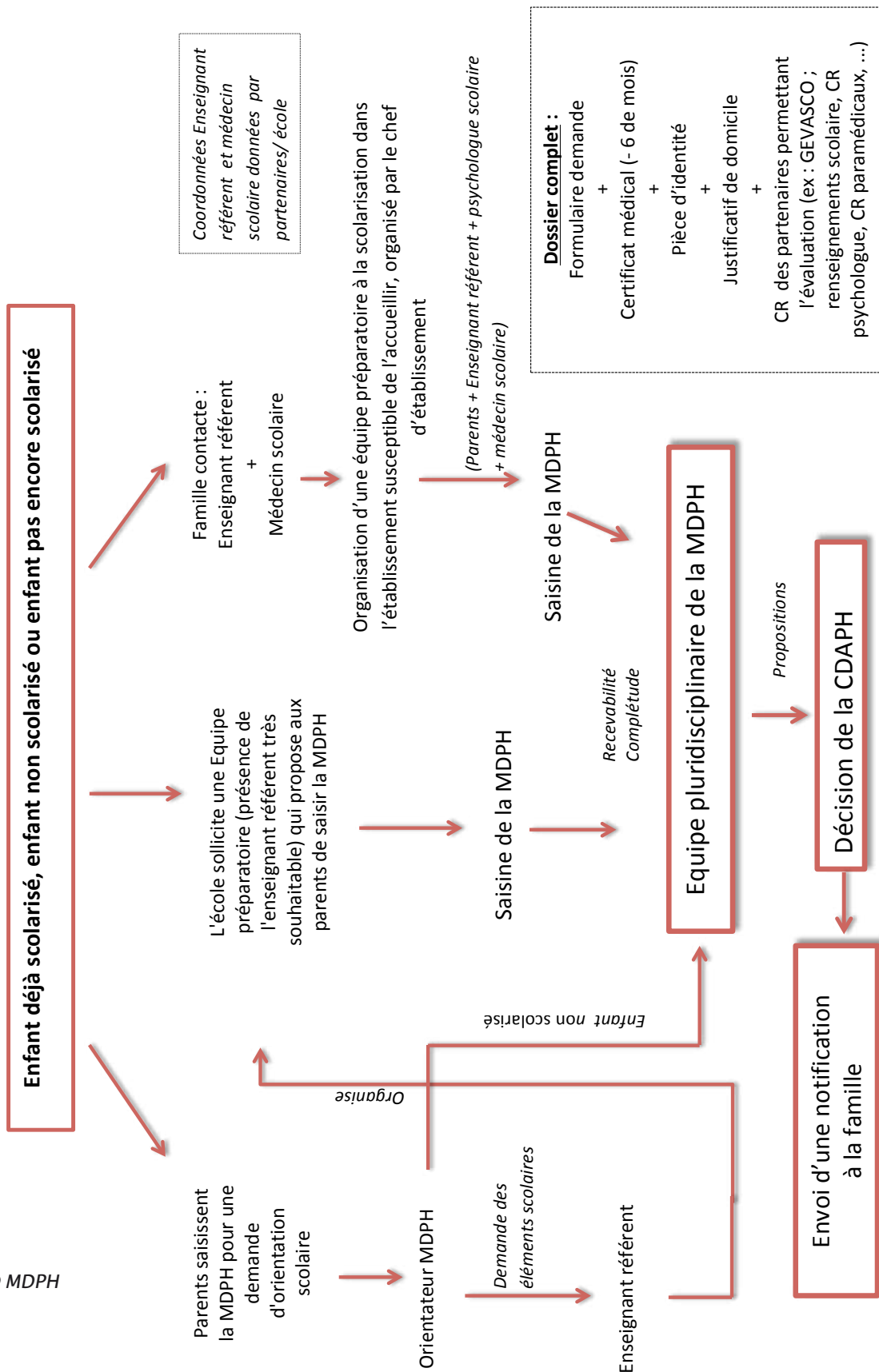


Tableau : © MDPH

ACTUALITÉS



Nos bénévoles lors de cette journée

7 juin 2016 : Journées portes ouvertes de la MDPH

Une première couronnée de succès avec beaucoup de professionnels, des particuliers et des familles.

Une véritable ruche avec toute la journée des conférences et des points d'accueil tenus par différentes associations du Val de Marne. L'Udapei 94, l'Apei 94, Apogei 94 et l'ATVM y tenaient un stand et ont reçu de nombreux visiteurs.

Prime d'activité : des précisions pour les personnes handicapées bénéficiaires de l'AAH

- Une adaptation du dispositif aux allocataires de l'AAH à partir du 5 juillet 2016.
- Un premier versement dans les 10 jours suivant la demande.
- Une rétroactivité des droits au 1^{er} janvier 2016 pour toute demande formulée avant le 30 septembre.

Un rappel et des précisions concernant les travailleurs handicapés hébergés en foyer.

En l'état actuel du droit, la prime d'activité est considérée comme une ressource à déclarer aux services du département ou à l'établissement et est prise en compte dans le calcul de la participation aux frais d'entretien et

d'hébergement en foyer, et ce à moins que le Département n'adopte de dispositions plus favorables. Aussi, pour les personnes handicapées hébergées en foyer et bénéficiaires de l'aide sociale, la prime d'activité n'a, en l'état actuel, que peu d'intérêt financier.

Depuis janvier, l'Unapei alerte le gouvernement de la situation particulière de ces travailleurs et demande une exclusion de la prime d'activité de la législation de l'aide sociale, en vain pour l'instant. L'Unapei poursuit ses actions afin que la prime d'activité puisse effectivement bénéficier aux personnes handicapées hébergées en foyers.

Le congrès Unapei : « Pour une société inclusive et solidaire »

L'Assemblée générale et le congrès de l'Unapei se sont déroulés les 19, 20 et 21 mai 2016 à Colmar. Ce rendez-vous studieux bâtit autour de la construction d'une société inclusive et solidaire

a aussi été ponctué de moments émouvants le tout dans une ambiance chaleureuse assurée notamment par des bénévoles alsaciens motivés et toujours disponibles.

Abattement de la taxe d'habitation à Saint Maur

Le Conseil municipal de la ville de Saint Maur du 24 mars 2016 a voté l'instauration d'un abattement spécial de 10% de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour obtenir cet abattement, il faut déposer une demande à la direction des impôts via un formulaire à leur réclamer et à adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement.

La Conférence nationale du handicap - Une société inclusive - s'est déroulée au Palais de l'Élysée en présence du Président de la République le jeudi 19 mai 2016

La société inclusive a été le fil rouge de cette rencontre.

Les représentants des différents ministères ont ainsi redit leur ferme volonté d'accélérer ce processus dont la mission DESAULLE et la réforme de la Tarification sont deux importants leviers. C'est ainsi que la réforme de la tarification doit aussi se lire et comprendre comme la traduction de cette volonté politique pour que les associa-

tions gestionnaires et le secteur médico-social évoluent vers des organisations et des approches inclusives, autrement dit comment passer d'une logique de places à une logique de réponses.

Les associations présentes ont redit les difficultés réelles qu'elles rencontraient dans l'exercice quotidien de la mise en œuvre de leurs projets et de la nécessité d'engagements financiers à hauteur du discours et des objectifs.

Journée du Handicap à Vincennes

Elle se tiendra le 26 novembre 2016 de 10 à 17h à la Mairie de Vincennes. Elle regroupe tous les acteurs du domaine du Handicap qui tiendront des stands d'information à destination du public avec expositions et présentation de leurs activités.

10 h : projection du film « Tant la vie demande à aimer », tourné partiellement à l'IME B. Coursol, suivi d'un débat avec le réalisateur Damien Fricht, à l'Auditorium.

Egalement au programme :

- Conférence sur les missions de la MDPH le matin,
- Conférence sur le début de la maladie d'Alzheimer l'après midi,
- Concert, spectacles, théâtre, handisport

AGENDA du second semestre 2016

Journées des associations en septembre dans les communes :

- Joinville le Pont : 10 septembre
- Saint Maur des Fossés : 11 septembre

Assemblée Générale de l'Urapei Ile-de-France :

14 septembre

Forum départemental des aidants :

3 octobre au Mac Val à Vitry sur Seine

Congrès de « Nous Aussi » :

4 et 5 novembre à Vannes

Colloque « Regards croisés sur l'avancée en âge des adultes handicapés » :

15 novembre à la Maison des Syndicats de Créteil

Journée du handicap à Vincennes :

26 novembre

Les APEI du Val-de-Marne

A.P.E.I. 94

85/87 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
Tel : 09 51 07 86 10
www.apei94.org
contact@apei94.org

« ENTRE MARNE-SEINE-ET-BRIE »

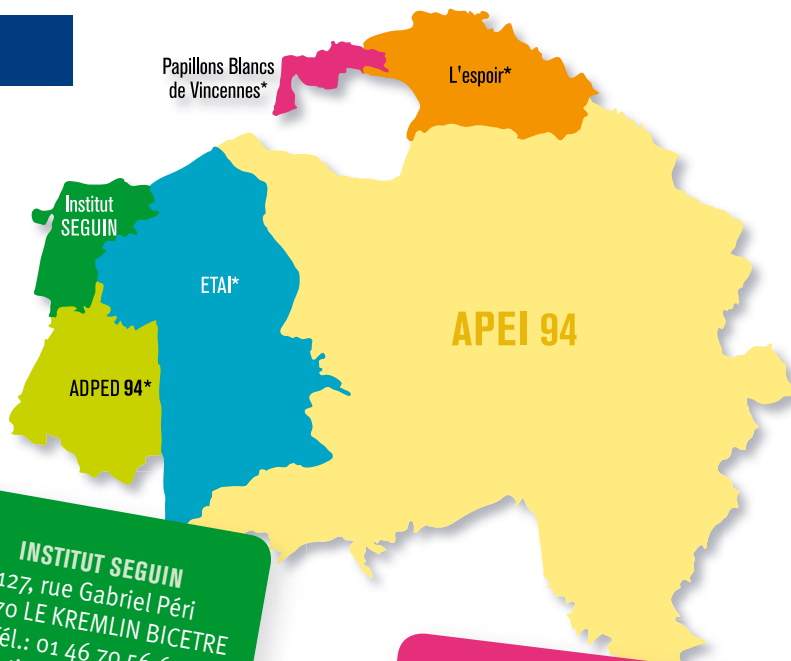
15, rue Juliette Savar
94000 CRETEIL
Tél. : 09 51 07 86 10

ST MAUR ET BORDS DE MARNE

45, boulevard de Bellechasse
94100 SAINT-MAUR
Tél. : 01 49 76 95 60

ARIANE

96, avenue Victor Hugo
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Tél : 01 48 85 51 64



INSTITUT SEGUIN
127, rue Gabriel Péri
94270 LE KREMLIN BICETRE
Tél.: 01 46 70 56 62
apei.institutseguin@gmail.com

APEI L'ESPOIR*
19, rue du Maréchal Lyautey
94170 LE PERREUX
Tél.: 01 48 72 66 99
apei5@wanadoo.fr

**LES PAPILLONS BLANCS
DE VINCENNES - APEI***
Maison des associations
41/43 rue du temple
94300 VINCENNES
apeivincennes@yahoo.fr

A.D.P.E.D. 94*
2/4, avenue de la Cerisaie
Platane 304
94260 FRESNES
Tél.: 09 79 23 91 32
adped-secretariat@wanadoo.fr

E.T.A.I.*
16, rue Anatole France
94270 LE KREMLIN-BICETRE
Tél.: 01 46 70 19 22
www.etai.asso.fr
association@etai.asso.fr

* associations gestionnaires

Les associations départementales ou de gestion

**ASSOCIATION TUTELAIRE
DU VAL DE MARNE**
3, avenue Faidherbe
94100 ST MAUR des FOSSES
Tél.: 01 48 89 51 00
courrier@atvm94.org

APOGEI 94
85/87, av. du Général De Gaulle
94000 CRETEIL
Tél.: 01 42 07 52 90
siegeapoge94@apoge94.net
www.apoge94.org